

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.09.2025  
Date d'affichage du compte-rendu : 23.09.2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 25.

Le vingt-deux Septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup>Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint Maire déléguée de La Bataille, , Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint Maire déléguée de Tillou, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>me</sup> Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, Mr Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET ET** Mme Marie **KOHLER**.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint Maire-délégué de Crèzières, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian GOUJEAU, M. Fabrice MICHELET, M. Christian AUBERT, Mme Amanda HOLMES ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Pascal TRUTEAU.

Il est rappelé que comme pour chaque séance, l'envoi des documents a été fait avec la convocation à cette réunion. Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2025

Cette décision est ajournée, les élus n'ayant pas été destinataires du compte-rendu de la séance du 21 Juillet 2025.

### INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Le Maire présente ce dossier*

- Déploiement des points tris pour les cartons
- Travaux colonne enterrée place Malesherbes : début octobre 2025
- Compétence « eau » : sujet évoqué lors de la prochaine réunion du conseil communautaire
- Ancienne base de Gournay : Louée par le propriétaire à une entreprise française de logistique.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

*Annie Gonnord présente ce dossier*

La commission Animations réunie le 10 septembre 2025 a étudié les demandes déposées ? afin de présenter une proposition d'attribution à l'assemblée.

**Association J\*V\*E ! (Jeux Vœux Encore !)** Crédation d'une nouvelle association, qui a pour objet des rencontres régulières dans le cadre de jeux, papotages et de plaisir, à la demande des participants, dans le respect de tous et avec l'accord de tous. Montant du projet 590€.

***Versement décidé à l'unanimité, d'une aide de 200€, correspondant au montant fixé pour la création d'une association.***

**CYCLE CHEF-BOUTONNAIS** : Course cyclo-cross du samedi 11 octobre 2025, à CHEF-BOUTONNE, dans le parc de la Mairie - Montant du projet 3 480 €.

***Versement décidé à l'unanimité, d'une aide de 900€ au Cycle Boutonnais, pour l'organisation de cette manifestation.***

*Sophie Robion et Christelle Biet présentent ce dossier*

Depuis près de 20 ans l'association ARBRES soutient le développement de l'agriculture locale en versant une prestation annuelle à l'Union des Agriculteurs de la Région des Plateaux. Afin de poursuivre ce développement, et faisant suite à un diagnostic établi par l'UARP, les agriculteurs ont besoin de petit matériel agricole.

Après la sollicitation de l'association ARBRES pour un soutien, dans le cadre du jumelage, de ce projet de mécanisation des exploitations agricoles autour d'Agavé, un groupe de travail a été constitué pour étudier la faisabilité du projet (Christelle Biet, Annie Gonnord, Francis Griffault, Fabrice Michelet et Sophie Robion).

Le projet est présenté et commenté par Sophie et Christelle :

#### **Déroulement du projet**

Créer une CUMA, Construire un bâtiment pour stocker le matériel, Acheter du matériel localement, Former les agriculteurs à l'entretien et à la réparation du matériel, Former les représentants de la CUMA à la gestion des prêts de matériels.

#### **Dépenses du projet**

Achat matériel : 19 800 € - Bâtiment stockage : 16 000 € - Frais de formation : 17 300 € - Frais de gestion : 4 000 € Contributions valorisées : 2 100 €, soit un Total de 59 800 €.

#### **Financement du projet (aides espérées)**

- Fonds Arbres : 6 100 €
- Dons et mécénat : 5 000 €
- Région Nouvelle Aquitaine : 25 500 €
- Bailleurs privés : 3 100 €
- Agence micro-projet la Guilde : 12 000 €
- Contributions valorisées : 2 100 €
- Commune Chef-Boutonne : 6 000 €
- **Total recettes : 59 800 €.**

**Sur proposition du groupe de travail, le conseil municipal, 23 voix pour (2contre) :**

- Valide le partenariat de la commune de Chef Boutonne dans le cadre du jumelage au titre de cette opération
- Autorise la signature d'une convention triennale 2025-2027 stipulant une contribution de 10% du projet dans la limite de 6 000 €, avec 3 versements : 2025 : 2000 €, 2026 : 2000 €, 2027 : solde en fonction des dépenses réelles, étant précisé que le projet pourrait être remis en cause en l'absence des subventions de la Région et de la Guilde.

Christelle souligne l'enjeu de cette action qui constitue une transmission du savoir sans être dans l'ingérence. Il est rappelé que le prochain déplacement au Togo, en janvier 2026 et en présence de plusieurs élus, pourrait être l'occasion du lancement officiel de cette opération, bien que le voyage prévu depuis plusieurs mois, n'ait pas été organisé pour cela.

#### **PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Sophie Robion présente ce dossier*

L'actualisation du tableau des effectifs est nécessaire pour tenir compte de la modification du poste d'adjoint technique territorial à plein temps en un poste à mi-temps. Ce poste permettait initialement la mise à disposition auprès de la communauté de communes d'un agent à raison de 17h30, mise à disposition interrompue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial affecté au service intendance, dont la durée du temps de travail est de 35 h/35ème et de créer simultanément le nouveau poste à 17.5h/35ème, à compter du 1er octobre 2025.**
- **Valide le tableau des effectifs ainsi établi :**

CM 22/09/2025		situation prévisionnelle au 1er Octobre 2025										
Grade des agents	Cat	AVANT MODIFICATION				Evolution			APRES MODIFICATION			
		Nombre postes 35h	Nombre postes 22 h	Nombre postes 20 h	Nombre postes 17,5	Nombre postes 35h	Nombre postes 17,5	Nombre postes 35h	Nombre postes 22 h	Nombre postes 20 h	Nombre postes 17,5	
Attaché Principal	A	1						1				
Attaché	A	2						2				
Rédacteur	B	1						1				
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	4			1			4			1	
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1						1				
Agent de Maitrise	C	2						2				
Adjt Technique Territorial	C	9		1	2	-1	1	8		1	3	
Adjt Technique Principal 2ème classe	C	2						2		0		
Garde champetre chef principal	C	1						1				
TOTAL par nbre heures hebdomadaires		23	0	1	3	-1	1	22	0	1	4	
TOTAL Nbre de postes au 01/01/2025		27				27						
TOTAL ETP au 01/01/2025		25,07								24,57		

suppression poste plein temps service intendance

sans modification du nombre d'heures effectives pour le service intendance (le mi temps du poste initial à 35h était affecté à la CDC MP)

creation poste 17h30 service intendance

## OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) - AVENANT 2

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Il est rappelé que l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil créé par la loi dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Permettant aux collectivités locales de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs, la convention d'ORT de Mellois en Poitou a initialement été signée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais et l'Etat le 8 février 2023.

La convention d'ORT a une durée de cinq ans et peut être modifiée par avenant, par exemple pour intégrer une nouvelle commune, après validation par le comité de pilotage de l'ORT et délibération des parties signataires.

En 2024, la signature de l'avenant n°1 à la convention a permis l'intégration des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray dans le dispositif d'ORT.

En 2025, après avoir bénéficié d'un accompagnement en ingénierie proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour élaborer une étude stratégique de revitalisation, la commune de Celles-sur-Belle a présenté sa candidature auprès des membres du comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou, le 20 juin 2025.

Ce dernier a validé le diagnostic, la stratégie de revitalisation, le périmètre de secteur d'intervention et le plan d'actions proposés par la commune de Celles-sur-Belle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou, pour l'intégration de la commune de Celles sur Belle et autorise le Maire à le signer.**

## TRAVAUX RUE DU COMMERCE - CONVENTION AVEC ORANGE

Fabrice Michelet présente ce dossier

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, le Conseil Municipal a validé le 16 Juin 2025, le lancement de la rénovation de la rue du Commerce et du carrefour de la Tête noire. L'esquisse demandée à A2i Ingénierie maître d'œuvre, sera présentée au Copil Voiries le 24 Septembre 2025 puis au Conseil Municipal le 20 Octobre 2025.

Afin de ne pas retarder l'organisation de cette opération et ainsi permettre la réalisation des études préalables d'effacement du câble d'Orange, une convention est rédigée, ayant pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Orange et la Commune s'engagent à exécuter et à financer les dits travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise d'ores et déjà la signature de la convention avec le concessionnaire Orange et valide le devis correspondant de 1 846.42€.**

## ACQUISITION DE TERRAIN - PROPOSITION D'UN PARTICULIER

*Fabrice Michelet présente ce dossier*

Monsieur Jean Goguelat propose à la collectivité d'acquérir 2 parcelles situées à côté de l'ancienne station d'épuration de Planier, lui appartenant et ce, pour 1€uro symbolique.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat des 2 parcelles proposées par Monsieur Goguelat et la prise en charge des frais de notaire correspondants.**

## RENOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA SALLE RAYMOND QUIARD - AVENANT

*Christian Aubert présente ce dossier*

Des adaptations techniques sont proposées dans la salle Camille Ricard, à savoir : Non-enlèvement d'un volet roulant : -120 € et Mise en place de sous-faces des coffres : + 324,30 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la plus-value de 245.16€ TTC constituant l'avenant 4 au marché du lot Menuiserie extérieures en aluminium confié à l'entreprise Moynet Alu Serrurerie et autorise sa signature.**

## ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS CANUT

*Christian Aubert présente ce dossier*

Canut partenaire public du numérique et télécoms, est une centrale d'achat dédiée aux collectivités et autres établissements publics qui permet de bénéficier de prix avantageux pour divers équipements avec des accords cadre clé en main, dans le respect du code de la commande publique.

Dans le cadre de la refonte du parc des téléphones mobiles (non concernés par la nouvelle installation), il pourrait être intéressant de souscrire à cette solution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix pour (1abstention), autorise l'adhésion de la collectivité qui est gratuite, seule la souscription d'un accord cadre donnera lieu à paiement à raison de 150€ l'unité.**

## RENOVATION DES HALLES - MAITRISE D'ŒUVRE

*Christian Aubert présente ce dossier*

Monsieur Stéphane Berhault du Cabinet Aedificio missionné pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des Halles de la Place Cail, validée par la compagnie d'assurance, a estimé l'opération à environ 150 000€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Valide cette estimation et la proposition d'honoraires d'architecte au taux de 9.6% du montant des travaux auxquels s'ajoutera le montant de l'organisme Sécurité Prévention Santé à consulter.**
- **Décide de lancer la consultation des entreprises, après confirmation de la prise en charge par l'assurance de l'auteur de la dégradation.**

## PARC LOCATIF : DEPOT DE GARANTIE

Christine Benoit présente ce dossier

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire, sans autre délibération, à ne pas rembourser le dépôt de garantie effectué par le locataire à l'entrée dans un logement communal, lorsque cela s'avère nécessaire au regard de l'état des lieux et/ou des impayés afférents.**

## BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3

Christian Aubert présente ce dossier

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le virement de crédits suivant pour permettre l'affectation du paiement de l'Escape Game en investissement.**

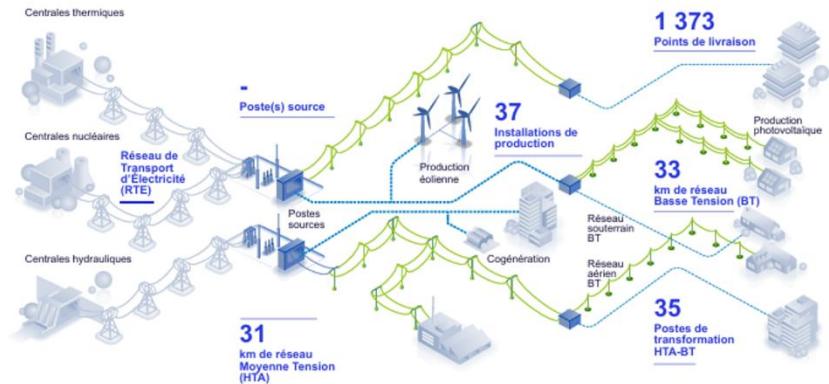
21	2188	« Immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles »	-	15 000,00 €
20	2088	" Immobilisations incorporelles - Autres immobilisations incorporelles		15 000,00 €

**Les rapports d'activité 2024 suivants ont été transmis à l'assemblée :**

## ENEDIS - EDF RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Le Maire présente ce dossier

Après avoir rappelé l'organisation du réseau public de distribution d'électricité :



Quelques chiffres sur le réseau :

- |  |                      |
|--|----------------------|
| • Longueur totale aérien BT            | : 18 036 m (- 0,9 %) |
| • Longueur totale souterrain BT        | : 15 203m (+1,2 %)   |
| • Longueur totale aérien HTA           | : 17 685 m (0%)      |
| • Longueur totale souterrain HTA       | : 13 471 m (0 %)     |
| • Nombre de poste HTA / BT             | : 35 (0%)            |
| • Taux d'enfouissement BT              | : 45,7 % (+1,1 %)    |
| • Taux d'équipement de compteurs linky | : 95,4%              |

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

**Nicole BETTAN en charge du développement de la commune** indique que la fréquentation du château a été très satisfaisante pour les journées du patrimoine avec 201 entrées.

Elle rappelle par ailleurs, l'organisation dans le cadre des Petites cités de Caractère, d'une animation dénommée « Dimanche de Caractère » le 12 octobre 2025, pour une balade découverte avec pour thème « *la Boutonne dans tous ses états* » et dont le départ se fera à 15heures à l'aire de camping-cars.

**Annie GONNORD en charge de l'animation** fait un point sur les animations des dernières semaines et du forum des associations qui a été une réussite.

**Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales** indique que l'action Pass'Sport connaît un vif succès depuis la modification des conditions d'attribution.

**Angélique Boursier en charge du journal municipal** indique que le comité de lecture des articles du prochain journal municipal se réunira le 6 Octobre. Des précisions sur certains articles sont communiquées.

**Sophie Robion en charge des ressources humaines** fait un point sur les absences médicales et notamment celle qui a conduit à restreindre le nombre de créneaux d'ouverture au public, néanmoins compensé par une réorientation des appels et l'usage des mails dédiés de chacun des services. Tout est mis en œuvre pour répondre au mieux aux attentes des visiteurs sans pour autant déstructurer les missions de chaque agent dans leur service respectif. Elle indique par ailleurs qu'un dossier de déclaration de catastrophe naturelle, a été déposé suite aux intempéries et inondations du 20 août 2025, particulièrement importantes à Tillou.

**Patrick Petit en charge des services techniques** dresse le bilan des travaux réalisés ou en cours, notamment l'aménagement d'un biocomposteur à Tillou, la réfection d'un logement au lotissement de la gare avant location à la mi-octobre, la réfection de la toiture de la chapelle de Crézières, les travaux de tonte, de nettoyages et réparations après les intempéries. La balayeuse de Prahecq est intervenue sur Lussais, les Vaux, la Bataille et Tillou. Claude Papot ajoute que le SIVU voiries est intervenu sur les chemins de Tillou.

Christian Aubert élu référent du recensement de la population qui aura lieu de la mi-janvier à la mi-février 2026, indique que les 1ers candidats au poste d'agents recenseurs seront reçus par lui et par Pascaline Ricard coordonnatrice de l'opération. Il invite tout autre candidat à se manifester par mail à l'adresse [recensementpopulation@chef-boutonne.fr](mailto:recensementpopulation@chef-boutonne.fr), étant précisé qu'il en faudra 7 qui seront sur les districts établis par l'Insee, sur l'ensemble de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 21h30.**

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 10 Octobre 2025 à 20h.

Le secrétaire de séance, Pascal TRUTEAU

Le Maire Fabrice MICHELET